



Titre du projet :

Accompagnement de réunions de concertation pour la mise en place d'aménagements anti-érosifs en milieu rural

Durée :

8 mois [4 mois estimés pour 1 zone / 10 exploitants agricoles]

Date de début :

Mai 2015

Date de fin :

Décembre 2015

Territoire :

Commune de Walhain – 2 zones de dégâts SIGISER

Thématiques :

Environnement – Aménagement du territoire

Axes de travail :

Accompagnement – Concertation

Partenaires :

-

Financeurs :

Wallonie

Contacts :

Véronique FLAMENT (Espace Environnement) : vflament@espace-environnement.be

Ariane GODEAU (Espace Environnement) : agodeau@espace-environnement.be

ACCOMPAGNEMENT DE RÉUNIONS DE CONCERTATION POUR LA MISE EN PLACE D'AMÉNAGEMENTS ANTI-ÉROSIFS EN MILIEU RURAL

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET

Comme de nombreuses communes en Wallonie, la Commune de Walhain, en Brabant wallon, est confrontée à des problèmes récurrents de coulées boueuses, suite au ruissellement important et à l'érosion des terres agricoles.

La cellule de Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement (GISER) du Service Public de Wallonie a réalisé un diagnostic sur plusieurs sites communaux et a formulé pour chacun d'eux des recommandations en termes d'aménagements préventifs.

Certains aménagements sont localisés sur l'espace public et peuvent être réalisés par la commune (voiries, fossés...). D'autres sont situés sur des terrains privés, le plus souvent agricoles, et nécessitent de rencontrer les propriétaires pour envisager leur mise en œuvre (bandes enherbées, fascines, entrées de champ...).

Au vu du contexte parfois délicat (ressenti de stigmatisation des pratiques agricoles, difficulté à mettre en place un changement qui n'est pas encore bien connu dans le milieu agricole, propositions nécessitant une synchronisation de pratiques entre agriculteurs...) et de la charge de travail que l'organisation de ces rencontres représente, un délai important, voire un blocage, est souvent observé entre la réception par la

commune des recommandations de la cellule GISER et la concrétisation d'aménagements sur le terrain.

Une aide extérieure permet d'accélérer le processus et d'instaurer plus facilement un climat de discussion serein entre les parties prenantes.

L'objectif opérationnel de ces réunions de concertation est de dégager les conditions de faisabilité et d'acceptabilité pour mettre en œuvre des aménagements anti-érosifs sur propriétés privées, afin d'améliorer durablement la situation.

IMPLICATION PARTICULIÈRE D'ESPACE ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET

La Commune de Walhain a fait appel à Espace Environnement, à travers sa mission « Maison de l'environnement », pour organiser et animer des rencontres individuelles de concertation avec les agriculteurs.

Outre les aspects logistiques, l'organisation des réunions a consisté à identifier les parties prenantes et à les informer sur la démarche entamée par la commune auprès de la cellule GISER.



©Boribon



©Dhaenens



Lors du processus de concertation, Espace Environnement est intervenu en tant que tiers neutre pour favoriser le dialogue et faciliter les discussions entre la Commune de Walhain, les exploitants agricoles concernés et l'expert GISER ayant étudié les zones de dégâts.

DÉMARCHE

En début de projet, la pertinence d'organiser une séance d'information collective sur la thématique (préalablement aux réunions individuelles) ainsi qu'un moment d'échange entre agriculteurs a été évaluée. Ce moment d'échange prendrait la forme d'une rencontre entre les agriculteurs de Walhain et d'autres agriculteurs de la région ayant mis en place des aménagements anti-érosifs (témoignages et échanges de bonnes pratiques).

Après discussion avec la commune et au vu du contexte local, la séance collective n'a pas été jugée nécessaire. Il a été décidé de proposer le moment de rencontre aux agriculteurs lors des réunions individuelles de concertation si le besoin s'en ressentait.

L'identification des propriétaires fonciers et des agriculteurs exploitant les terres concernées a été menée à partir des informations du cadastre.

Une réunion de concertation a été organisée pour chaque exploitant concerné. Étaient conviés : l'éco-conseillère et l'Échevin de l'environnement de la commune, l'expert de la cellule GISER ayant réalisé l'étude, l'exploitant et, si l'aménagement le nécessitait, le responsable des travaux de la commune.

Selon la configuration des sites, d'autres acteurs ont été contactés pour participer à la concertation (par ex. : la DGO1 du Service Public de Wallonie pour une terre jouxtant une autoroute).

Les propriétaires fonciers ont été informés de la démarche de concertation entreprise et tenus au courant des éventuelles conventions conclues pour lesquelles leur accord était nécessaire.

Les réunions de concertation se sont déroulées en 2 temps : le rendez-vous a été donné à l'administration communale pour une prise de contact et l'explication des aménagements proposés, directement suivi d'un moment sur le terrain pour discuter et débattre des réalisations les plus adéquates.

Pendant les concertations, Espace Environnement a pris en charge la modération ainsi que le rapportage des rencontres. Une attention particulière a été portée à l'expression et la compréhension des points de vue de chacun des acteurs, ainsi qu'à l'ouverture et la recherche de solutions alternatives lorsque nécessaire.

Au terme de chaque réunion, une carte du site annotée avec les décisions prises a été remise à l'agriculteur. Un compte rendu formel a ensuite été établi pour chaque rencontre.

Pour acter les accords sur les aménagements et définir les devoirs et responsabilités de chacun, Espace Environnement a accompagné et conseillé la commune dans la rédaction d'une convention entre l'exploitant et la commune, sur base du retour d'expérience des communes voisines.

Enfin, pour informer les citoyens et communiquer sur ce processus de concertation et les réalisations adoptées, une lettre d'information aux riverains des zones concernées par les aménagements anti-érosifs, ainsi qu'un article à destination du bulletin communal et de la presse locale ont été produits.

ACTIONS

- Synthèse des informations de contexte et identification des sites à traiter.
- Identification des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers concernés (mise à disposition d'un tableau récapitulatif des coordonnées).
- Entretiens téléphoniques avec les exploitants agricoles et les propriétaires.
- Organisation des réunions de concertation avec chaque exploitant (prises de rendez-vous).
- Modération et facilitation des réunions de concertation.
- Rédaction des comptes rendus de réunions, validation par les personnes présentes à la réunion et envoi des comptes rendus finalisés.
- Accompagnement et conseils pour la rédaction des conventions relatives au placement et à la gestion des aménagements anti-érosifs.



- Rédaction d'une lettre d'information à destination des riverains des sites traités (avant mise en place des aménagements).
- Rédaction d'un article de communication à destination du bulletin communal et de la presse locale sur la démarche de concertation et les aménagements mis en place (après mise en place des aménagements).

OUTILS

Le projet a permis de développer des outils pouvant servir de documents-types lors des concertations futures :

- des comptes rendus de réunions avec illustrations cartographiques ;
- un modèle de convention relative au placement et à la gestion des aménagements antiérosifs ;
- une lettre d'information aux riverains des zones concernées ;
- un article de communication pour le bulletin communal et la presse locale.

RÉSULTATS

Durant ce projet-pilote, deux sites ont été traités et trois réunions de concertation ont été organisées. Elles ont permis de réunir les parties prenantes et d'entamer les discussions. Des aménagements légers, des modifications de culture du sol ou d'utilisation de l'espace ont été proposés par l'expert du GISER.

Ces mesures n'ont pas toujours été bien accueillies par les exploitants agricoles pour qui elles représentent souvent des contraintes supplémentaires dans leur travail quotidien. Un agriculteur a néanmoins accepté avec enthousiasme les aménagements proposés. Et grâce à des questions de clarification, à l'expression des craintes de chacun et au rappel de l'objectif commun (enrayer l'érosion des terres), nous avons pu

aboutir à l'amendement de certaines propositions et à un accord sur des aménagements alternatifs à évaluer annuellement. De plus, les avantages d'une collaboration plus étroite entre les services communaux ont été mis en exergue.

PERSPECTIVES

Suite à cette mission, la Commune de Walhain a sollicité à nouveau Espace Environnement pour entamer une démarche similaire sur un autre site problématique plus complexe.

Le projet se déroule hors du cadre des missions de la Maison de l'environnement et est financé par la commune.

Une rencontre d'échanges de bonnes pratiques et de témoignages entre les agriculteurs concernés par la démarche et des agriculteurs ayant mis en place des aménagements anti-érosifs n'a pas été nécessaire pour les premiers agriculteurs rencontrés. Elle reste une suggestion d'intérêt pour la suite de la démarche.

